

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 19.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	3 degr. dessus zéro.	75 degrés.	27 pouces 4 lignes.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
7 heures.	11 heures.	4 heures.			
31 m.	43 m. 29.	49 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 19 novembre 1839.

LA ROYAUTE N'A PAS DE REPRÉSENTANTS IMMÉDIATS.

Qu'advient-il dans l'avenir de l'institution monarchique ? Battue par les orages, résistera-t-elle sans se modifier ? pourra-t-elle rester dans les limites qu'elle a acceptées ? Nous ne savons ; mais, si nos prévisions ne sont pas fautes, il n'en est pas ainsi de nos souvenirs.

Nous nous rappelons sous quels auspices la royauté de 1830 s'est fondée. Les formes monarchiques du passé, elle les repoussait et les sacrifiait à la sévérité des opinions démocratiques. Qui parlait alors de cour, d'hommages à rendre à la royauté et à tous ses représentants ? Personne assurément.

On n'avait pas encore accepté les tendances réactionnaires de M. Guizot ; le système du 13 mars n'apparaissait dans le lointain qu'à des esprits inquiets et fiers. La garde du Palais-Royal était confiée à des hommes de juillet, qui avaient pour uniforme la veste ronde, pour coiffure le chapeau du marin ; c'était l'homme du peuple improvisé soldat. L'habit de général gênait même des habitudes modestes ; on s'en débarrassait avec joie pour prendre le frac qui depuis a été honni par les courtisans. Allez maintenant à la cour en habit noir, et vous verrez de quel œil vous serez admis.

Il nous souvient qu'alors le duc d'Orléans comptait comme simple soldat dans les rangs de la phalange démocratique de l'artillerie parisienne. Il s'y trouvait avec les patriotes les plus ardents ; là il coudoyait Carrel, Trélat, Cavaignac, Guinard, Bastide, obéissait aux mêmes chefs, saluait le même drapeau, partageait le même lit de camp dans le corps-de-garde du Louvre.

On ne parlait pas, dans ce beau corps d'artillerie parisienne, de transformer des citoyens français en sujets ; mais on se préparait à repousser héroïquement les baïonnettes étrangères, si elles avaient osé approcher de nos frontières. En ces jours-là aussi Lafayette était tout puissant au Palais-Royal, se berçant de l'espérance de voir fonder un trône populaire environné d'institutions républicaines. Aux partisans des fêtes somptueuses, des hommages respectueux, nous demandons ce que tout cela signifiait, nous demandons s'ils ne reconnaissent pas dans ces faits les caractères distinctifs de la royauté nouvelle. C'est appuyée par Lafayette, soutenue par Dupont (de l'Eure), qu'elle s'est établie ; l'immense majorité des Français l'a accueillie comme le symbole d'une rénovation sociale et politique ; avec elle on a cru tous progrès possibles ; avec elle on a rêvé les avantages de la démocratie, moins certaines agitations pour la transmission du pouvoir.

C'était une erreur, dira-t-on ; alors qu'on dise hautement que, sous un gouvernement monarchique, il n'y a pas de place pour l'avènement d'institutions vraiment démocratiques. Ceci posé, il y aurait lieu à bien constater comment on comprend l'institution monarchique en 1839, ce qu'on veut qu'elle soit, quelles mœurs elle doit adopter et quelles garanties nouvelles elle doit demander. Nous sommes dans un vague effrayant sur tout cela ; les partisans de la monarchie ne savent ni s'entendre, ni formuler nettement leurs vœux.

« La royauté, nous dit emphatiquement le *Courrier de Lyon*, est la base fondamentale de notre ordre politique. » Nous pensions, nous, qu'il y avait en France trois pouvoirs distincts, appelés à se contrebalancer dans leur action, souvent même à se neutraliser ; que tous trois avaient la prétention d'avoir des droits égaux, et formaient par leur union la base fondamentale de notre ordre politique. Les publicistes du *Courrier*, mus par leur zèle, ne voient plus en ce moment que la royauté ; c'est le moment aussi de leur adresser quelques interpellations.

La royauté, comme toutes les institutions, reçoit du temps et des mœurs des modifications. Sous Hugues Capet elle n'était déjà plus un pouvoir tout militaire, elle avait adopté la forme féodale. Plus tard elle subit les transformations amenées par la lutte des communes avec les seigneurs féodaux ; elle accepta les états-généraux, octroya des chartes, se limita dans son action ; puis, sous Richelieu, elle se fit despotique. La révolution de 1789 brisa ses allures et ses prérogatives pour la limiter dans son action. Maintenant elle est dans une phase nouvelle. MM. du *Courrier*, la comprenez-vous avec les caractères qu'elle avait à son origine en 1830 ? ou voulez-vous qu'elle se développe dans le sens des idées de M. de Fonfrède ? ce qui se résume ainsi : A vos yeux la charte doit-elle être une vérité, ou bien une fiction ? La royauté doit-elle devenir prépondérante dans l'état, ou n'avoir qu'un rôle purement passif ? Si la charte doit être une vérité, si vous voulez son exécution franche et littérale, pourquoi tant vous agiter à l'arrivée du duc d'Orléans ? La charte ne voit en lui qu'un simple pair de France ; il n'a dans l'état aucune fonction spéciale, aucun mandat, n'a rien à gérer ni à administrer. Tout ce que vous avez donc à faire à son passage, c'est de lui rendre quelques honneurs militaires.

Mais ce n'est pas ainsi que l'entendent nos magistrats municipaux ; ils veulent avant tout une démonstration politique en faveur du fils du roi. « Ce que nous entendons honorer, dit le *Courrier de Lyon*, c'est la royauté elle-même, c'est le principe de l'hérédité. Il faut que partout où la royauté se présente, par elle ou par ses représentants immédiats, elle soit environnée de ces hom-

» mages qui attestent le respect qu'elle inspire. »

Mais vous, messieurs, qui réclamez, pour la royauté et ses représentants immédiats, respect et hommage, n'avez-vous pas compris pourquoi la charte est muette sur la position des princes, pourquoi elle ne règle même ni les hommages ni les honneurs qu'on leur doit ? N'avez-vous pas souvenir de l'article 26 de la charte de 1814, qui ne permettait aux princes du sang de prendre séance à la chambre des pairs que de l'ordre du roi ?

Si l'esprit dans lequel il a été dicté vous échappe, nous allons vous l'expliquer. Il indiquait de la part du législateur le désir de ne donner aux princes du sang aucune puissance réelle dans l'état. Ne voyez-vous donc pas qu'exalter si bruyamment l'homme qui est le plus voisin du trône pourrait avoir parfois ses dangers ?

La royauté, dans le sens constitutionnel, n'a pas de représentants immédiats ; elle délègue des pouvoirs, mais elle ne constitue pas d'individualités pour agir en son nom. Si les faits heurtent cette théorie, elle n'en subsiste pas moins.

Sous la royauté féodale, les choses n'allaient pas ainsi ; il en était autrement aussi sous le régime de l'absolu Louis XIV. Les princes du sang siégeaient au parlement en vertu d'un droit que la royauté n'avait pas octroyé. Les princes du sang avaient des gouvernements directs, spéciaux, dans lesquels ils étaient tout-puissants. Alors on leur devait foi et hommage, alors on s'inclinait respectueusement devant leurs personnes, car de droit et de fait ils étaient un des faisceaux de la puissance publique. Mais ils ont tant de fois fatigué le pays par la guerre civile qu'on a sans doute voulu empêcher le retour de pareilles calamités.

Votre zèle monarchique vous emporte, messieurs du *Courrier* ; vous voulez qu'on environne d'hommages les représentants immédiats de la royauté ; vous voulez de l'éclat autour d'eux ; il faut éblouir le peuple, frapper son imagination : vous vous trompez d'époque. Votre luxe ne parlera pas aux imaginations ; on examine de trop près maintenant et les choses et les hommes. Les faits seuls parlent haut ; les pompes bruyantes ne peuvent plus émouvoir.

Nous devenons un peuple de raisonneurs. Nous voulons savoir la fin de toutes choses, le résultat de toute démonstration. Ce qui apparaîtra le plus clairement à Lyon, ce sera l'inopportunité de certaines dépenses ; ce qui frappera le plus, ce sera le contraste effrayant du luxe se révélant avec toutes ses exagérations dans une cité qui voit chaque jour son travail diminuer.

A nous qui disons la vérité, vous répondez par cette banalité : Trêve de déclamations ! Les faits ne sont pas des déclamations. Voyons, messieurs, la main sur la conscience ; y a-t-il prospérité en notre ville de Lyon ? nos ouvriers sont-ils sûrs d'avoir tous du travail ? Cet hiver auront-ils des ressources pour subvenir à leurs besoins les plus indispensables ?

Voici venir le duc d'Orléans dans nos murs ; lui direz-vous qu'elles étaient les nécessités qui nous pressèrent en 1837, quelles seront celles qui pourront se présenter dans quelques jours ?

En voyageant, il étudie, dites-vous, les besoins du pays. A Lyon, l'étude de nos besoins est chose grave. Nous doutons fort qu'au milieu de vos cris étourdissants, de vos discours pompeux, de vos bruyantes fanfares, de vos banquets, de vos bals, il lui reste quelques heures pour voir et méditer sur les plaies de notre industrie. Avec vous, tout se résumera dans ces paroles :

Les gens qui se plaignent sont des intrigants ou des factieux ; les gens qui demandent des améliorations sont des ennemis de tout ordre. Voilà bien votre argumentation habituelle dans toute sa force ; elle simplifie toutes les questions, car elle amène pour solution rationnelle et constante le canon, l'ultima ratio des rois !

Nous avons attaqué de tous nos efforts le vote du conseil municipal de Lyon, et nous nous en félicitons, car nous avons rempli un devoir. Sur ce terrain nous étions forts, et, en y amenant le *Courrier*, nous savions bien qu'il nous dirait qu'avec cet argent on voulait bien moins faire fête au duc d'Orléans que préparer une démonstration toute monarchique ; nous savions bien qu'on voulait venir en aide par là au système extra-constitutionnel qui vent en tout et sur tout faire prévaloir le principe monarchique. Aujourd'hui, on le déclare hautement, on ne conçoit la royauté qu'avec les fastueuses habitudes léguées par les courtisans de Louis XIV et de Louis XV. C'est aux imaginations qu'on veut parler, ce sont les yeux qu'on veut fasciner.

Allez, Messieurs ; suivez cette voie, elle nous ramènera droit à tous les abus dont la révolution de 1789 avait fait justice.

Déjà vous vous récriez contre toute discussion sérieuse. Vous appelez ennemis ceux qui défendent les deniers du peuple.

Qui croit à sa souveraineté est suspect.

Qui vous ramène à l'exécution de la charte est importun.

Qui veut réagir contre les tendances extra-monarchiques qui nous débordent vous paraît redoutable.

Si on vous rappelle les caractères de l'institution monarchique de 1830, vous les niez.

Si on vous rappelle à la constitution, vous vous emportez.

Mais où voulez-vous aller ?

Les courtisans des départements, à l'imitation des Seguier, des Portalis, épuisent toutes les formules adulatrices pour se faire remarquer du duc d'Orléans ; ils veulent à toute force transformer en un fait d'armes important l'expédition de Biban.

Le duc d'Orléans, à ce qu'il paraît, apprécie avec plus de justesse qu'eux cette reconnaissance militaire. Un des gros bonnets de Marseille, lui faisant son compliment, lui disait avec grande emphase, en style de notre maire : « Monseigneur, vous venez de faire briller au loin l'éclat de nos armes, etc. etc. etc. »

Le duc d'Orléans a répondu :

« Je vous remercie de ce que vous voulez bien me dire de mon voyage d'Afrique. Les éloges que vous m'adressez ne sont pas dus à mes travaux ; mais je vois avec satisfaction qu'on tient compte de mes intentions. »

Nous engageons le *Courrier de Lyon*, ainsi que nos orateurs officiels, à méditer cette réponse. Elle leur fera comprendre que le duc d'Orléans ne s'abuse pas sur sa promenade d'Algérie, et qu'il sait qu'elle n'a rien de bien méritoire, si ce n'est par l'intention. — Ainsi que nous l'avons déjà dit, il peut y avoir encore quelques dangers à courir en Afrique, mais il n'y reste plus guère de lauriers à cueillir. Il faut faire face au Nord et voir les véritables voies dans lesquelles la France doit être dirigée pour obtenir de véritables succès militaires.

Le *Courrier de Lyon* a donné à nos observations sur le vote des 25,000 f. de notre conseil municipal la qualification banale de déclamations ; il nous semble pourtant qu'elles n'ont pas été sans effet.

La chambre de commerce les a sans doute appréciées autrement que le *Courrier*, puisqu'elle n'a voté qu'une dépense de haute utilité. Pour la réception du duc d'Orléans, elle donne des livrets de caisse d'épargne ; voilà qui, selon nous, n'est pas sans importance.

Le conseil municipal de la Croix-Rousse a suivi l'exemple de la chambre de commerce, et a voté des distributions de secours pour les indigents.

Enfin M. Martin a jugé convenable de distraire aussi quelques sacs d'écus des 25,000 fr. pour des actes philanthropiques. Y eût-il songé sans les vives remontrances de l'opposition ?

Avant peu, les vérités que nous avons dites seront tellement adoptées, qu'on ne comprendra pas qu'on puisse prendre sur la caisse des villes pour donner des fêtes aux princes.

Paris, le 17 novembre 1839.

Les carlistes français, depuis neuf ans, se sont repus d'illusions tellement étranges, qu'on est obligé de reconnaître qu'ils n'ont pas dégénéré de leurs pères, ceux qu'on a surnommés depuis les voltigeurs de Louis XVI, et qui croyaient en 92 qu'il leur suffirait, pour châtier la révolution, du plat de leur épée. Les légitimistes modernes ont, il est vrai, un peu plus de modestie dans leurs prétentions actuelles ; mais si l'on examine bien la conduite de ce parti depuis la révolution de juillet, on verra que les habiles ont nourri leurs espérances des dispositions malveillantes de l'étranger, et que les faibles, les moutons, ont été entretenus dans leurs regrets par la poésie élégiaque de leurs journaux. Peut-être même les romans du tory Walter Scott n'ont-ils pas peu contribué à causer cette exaltation, ou du moins à l'augmenter, et nous savons d'excellents jeunes gens qui se sont laissés séduire par le côté pittoresque des scènes de la Vendée, qui les assimilaient aux combats qui ensanglantèrent si poétiquement les montagnes de l'Ecosse au XVII^e siècle. Les chauffeurs, les assassins, les incendiaires de l'ouest de la France, on en fit des héros, simples d'esprit, grands de courage, combattant vaillamment pour Dieu et pour le roi. La duchesse de Berry, que l'exaltation de ses adhérents compare à Jeanne d'Arc, et finit par mettre au-dessus de Napoléon, surtout quand, pour la plus grande exactitude de la comparaison, on crut avoir dans la citadelle de Blaye le pendant de Sainte-Hélène, la duchesse de Berry était pour eux une de ces grandes figures qu'on n'adore qu'à genoux, une de ces divinités pour lesquelles le sacrifice de la vie n'est rien. L'idole tomba par un de ces accidents qui tiennent à la fragilité de la nature humaine, et dont la révélation aurait dû coûter davantage aux parents de cette malheureuse femme. Les carlistes étaient bien embarrassés ; leur imagination ne savait plus à quel saint se vouer. Il ne suffisait pas de se raconter les uns aux autres la grâce parfaite avec laquelle le comte de Chambord faisait manœuvrer des soldats de plomb, le talent qu'il mettait à copier un paysage, la tendresse sentimentale de ses souvenirs de la France, ses amours toujours. L'enthousiasme des regrets languissait, et les gros bonnets du parti craignaient les défections. La guerre d'Espagne les secourut ; l'insurrection navarraise prit des proportions telles, que don Carlos put être sans ridicule appelé Charles V. Et l'on fit de ce prince la figure la plus cheva-

leresque qui ait jamais brillé dans nos tragédies ou dans nos mélodrames des boulevards. Don Carlos, c'était un descendant du Cid, plus le privilège de la royauté. Les pillards et les bourreaux qui formaient son armée, c'étaient les nobles instruments de la Providence. Don Carlos est tombé; nous avons vu de près cet élu de Dieu, ce petit-fils de saint Louis, et nous n'avons vu qu'un homme abâtardi, au front déprimé, au regard faux et louche, une espèce de chacal stupide.

Hélas! que sont devenus les beaux rêves des légitimistes? évanouis comme une vaine fumée, sans doute? Cela se peut, mais ils feignent d'avoir des espérances mieux fondées que jamais. Et d'abord il y a une vieille prédiction qui assigne à l'an 40 une influence extraordinaire sur les événements du siècle. Il se passera des choses extraordinaires pendant cette année-là; vous pouvez en être aussi certains que si le grand Mathieu Laensberg lui-même l'avait déclaré au monde. Et remarquez que le duc de Bordeaux, qui a l'intuition des prodiges que recèle cette fameuse année, n'a pas failli à sa mission, et qu'il vient de passer d'Autriche en Italie. A cette nouvelle, les légitimistes ont dressé les oreilles, et la cour des Tuileries s'est disposée à faire exercer une surveillance que motive assez l'imprudence assez ordinaire aux exilés.

On s'est fait, on se fait encore une guerre de nouvelles qui sont assez divertissantes pour les gens neutres. — Le prince a quitté l'Autriche sans passeports. — Il en avait, répondent les fidèles. — M. de Metternich est fort mécontent, dit le *Constitutionnel*. — Il est enchanté; il a ses raisons pour l'être, lui répond-on à l'instant. — Le pape n'a pas voulu recevoir le jeune Bourbon de l'autre branche, disent les feuilles qui protègent quand même la dynastie des barricades (vieux style). — Il l'a vu, et la preuve, c'est que l'enfant du miracle a été admis à baiser sa mule, etc., etc.

Quant à nous, nous l'avouerons, nous ne voyons pas là un événement qui donne matière à l'espérance des uns, à la surveillance des autres.

Le duc de Bordeaux veut se promener; il a envie ou non de voir Mme Lucchesi-Palli, sa mère: c'est d'un bon naturel. Il passe en Italie à la suite d'un de ses menins qui a un passeport périmé; cela veut dire deux choses: d'abord, que le cabinet autrichien a fait pour les Tuileries, en refusant un passeport au prince ou à son mentor, ce que l'amitié officielle de l'Autriche pour la France exigeait qu'il fit; puis, que ce même cabinet a fermé les yeux sur cette escapade, et l'a permise et autorisée tacitement. Sans contredit, si M. de Metternich avait voulu que le fils de la duchesse de Berri n'allât point dans la péninsule italique, sa police est assez vigilante pour avoir pu le retenir à Goritz ou à Gratz.

Quand il s'agit de quelque pauvre réfugié polonais ou italien, les espions de M. de Metternich ne perdent pas de vue ses moindres démarches, et chacun d'eux devient pour ainsi dire l'ombre de son corps.

L'Autriche, en cette occasion, a donc essayé de ménager la chèvre et le chou, et de ne pas trop déplaire aux exilés de Goritz, tout en paraissant protester contre un voyage qui contrarie la cour de France.

Il est fâcheux, au surplus, pour la dynastie actuelle, que les adversaires-nés des légitimistes ne trouvent, pour la défendre contre les antipathies de l'ancien régime, qu'un appel à la stabilité des intérêts matériels. Ce n'est pas le respect du château pour la loi, ce ne sont pas ses tendances à l'accomplissement de promesses de 1830, que les feuilles les plus dévouées à la monarchie invoquent aujourd'hui. Ecoutez le *Constitutionnel*:

« Nous ne voulons pas invoquer ici cet attachement profond et sincère qui rallie la France à la dynastie de juillet. Mais, alors même qu'il y aurait sur les personnes une indifférence qui n'existe pas, comment s'imaginer que notre pays se laissât de gaieté de cœur arracher la sécurité qu'il s'est acquise, et se retirât de la voie de travail et d'industrie où il s'est placé, pour rentrer dans l'arène des discordes civiles? Il n'est pas un homme raisonnable qui puisse avoir cette pensée; il n'est personne qui ne soit bien convaincu que l'immense faisceau des intérêts matériels qui se rattachent à la dynastie de juillet ne soit sa plus ferme et sa plus sûre garantie. Au temps où nous sommes, la royauté ne fait plus de séides; on la prend comme une institution salubre, et pour ce qu'elle rapporte d'ordre et de tranquillité. Mais à ce titre, et alors qu'elle donne ce qu'on attend d'elle, on y tient et on la défend comme le gage du bien-être général. »

La philosophie éclectique du *Constitutionnel* est assez explicite dans ses déclarations. Jamais on n'a plus complètement dépourvu la royauté de ce fastueux manteau dans lequel veulent la draper les Fonfrède et les Pepin. Mais le *Constitutionnel* a tort d'imprimer cela; car les légitimistes, si la dynastie actuelle trahissait la charte, auraient raison contre lui, s'ils lui prouvaient qu'ils ont les moyens de remettre l'enfant du miracle sur le trône sans une nouvelle commotion.

Nos administrateurs ne laissent échapper aucune occasion de faire la cour à messieurs du clergé. Ainsi, dans une ordonnance municipale relative à l'arrivée à Lyon du duc d'Orléans, nous voyons que M. le maire a déshérité de son nom le pont *Tilsitt* pour lui donner celui de pont de l'Archevêché.

Que M. Martin dans son ambition s'accommode mal du poste élevé qu'il occupe dans notre magistrature municipale, à la bonne heure; mais il devrait, ce nous semble, professer plus de respect pour les choses et les noms qui se rattachent à nos gloires nationales.

Il faut bien constater les innovations utiles. Jusqu'à ce jour, on s'est plaint vivement de l'état de malpropreté dans lequel on laisse à Lyon la voie publique; mais depuis quelques jours, on y remarque une propreté inaccoutumée. En ce moment, on nettoie avec soin toutes les avenues de la

place Bellecour; on ne se contente pas d'enlever les grosses boues, on va même jusqu'à faire mettre dans des tonneaux les eaux bourbeuses qui séjournent dans les ruisseaux. Espérons que le zèle de nos administrateurs ne se ralentira pas, et que nous les verrons à l'époque de la fonte des neiges employer le même zèle pour le nettoyage de nos rues, et qu'on verra exécuter, pour la commodité de 150,000 Lyonnais qui circulent à pied dans la cité, ce qu'on croit devoir faire, dans un moment où le temps est assez beau, pour le duc d'Orléans qui ne traversera Lyon qu'à cheval ou en voiture.

On lit dans la Gazette du Midi :

C'est vers onze heures et demie que M. le duc d'Orléans est sorti hier du lazaret. Le cortège s'ouvrait par deux pelotons de gendarmerie à pied et à cheval; venait ensuite la garde d'honneur improvisée pour masquer l'absence de la garde nationale, et qui se composait de trente volontaires et deux trompettes. Le prince était au milieu d'elle, à cheval et en grand costume de lieutenant-général, avec le cordon rouge, entouré d'un état-major où l'on remarquait plusieurs généraux. Quand il a paru sur la place Pentagone, où l'attendaient M. le maire, en tête du corps municipal, et les principales autorités de la ville, quelques cris isolés de *vive le duc d'Orléans!* sont partis des rangs des fonctionnaires, de l'escorte et des spectateurs, qu'on pouvait évaluer sur ce point à deux mille; la masse est restée silencieuse.

Après avoir fait au discours de M. le maire une réponse qui n'est pas parvenue jusqu'à nous, malgré notre rapprochement, le duc a continué son chemin par le faubourg de la porte d'Aix, toujours entouré de curieux qui ne se décourageaient pas, et répétant de temps à autre, avec un air contraint et pensif, des saluts auxquels on ne répondait point.

Arrivé à l'hôtel, la réception des autorités a commencé aussitôt. D'autres se chargeront de raconter ces détails d'intérieur; mais ce que nous pouvons affirmer encore de *visu*, c'est que la seconde promenade du prince dans nos rues, pour aller poser la première pierre du canal, a été exactement semblable à son entrée. Cette fois, il était dans une calèche découverte, à quatre chevaux, prêtée par un négociant espagnol, M. Figueroa. On assure qu'il avait été question de demander un semblable atelage à un riche propriétaire du pays, mais que la crainte d'un refus a fait renoncer à cette idée.

A son arrivée au sommet de Longchamp, le prince a été complimenté, et s'est entretenu quelque temps avec les autorités sur le projet du canal de Marseille; des vivats se sont fait entendre dans l'enceinte réservée. La foule n'y a pas répondu.

La journée s'est terminée par le banquet de la chambre de commerce et le spectacle; les apprêts du banquet ont paru des plus brillants, mais les détails nous sont jusqu'ici inconnus, tout ayant dû s'y passer en famille.

Quant aux illuminations officielles des rues Beauveau, Paradis et Cannebière, elles ont été telles qu'on sait les faire ici, c'est-à-dire splendides. Pas un lampion bourgeois n'a fait acte de présence.

Aujourd'hui, à midi, M. le duc d'Orléans passera en revue les troupes de la garnison réennies aux allées Meilhan. Chaque peloton criera deux fois *vive le roi!* et une fois *vive le duc d'Orléans!* Ce cri se répètera de la droite à la gauche des régiments, quand le prince y arrivera.

Le prince n'est allé au spectacle qu'à neuf heures.

On lit dans l'Ere Nouvelle:

Le duc d'Orléans arrivera aujourd'hui à une heure à Aix. Nos administrateurs ont préparé pour sa réception l'arc-de-triomphe banal, friperie municipale que l'on sort des magasins à réserve pour tous les princes qui passent. Le duc d'Orléans ne s'arrêtera point dans nos murs, à la grande déception de nos autorités qui auront long-temps sur le cœur le regret de n'avoir pu dans cette circonstance imiter le zèle et les folles dépenses du conseil municipal de Marseille.

Fêtes offertes au duc d'Orléans par la ville de Lyon.

ORDONNANCE DE POLICE.

Journée du mercredi 20.

Art. 1er. A partir de 4 heures après midi, les fiacres et cabriolets stationnant sur la place des Terreaux seront conduits sur le quai d'Orléans pour y garder station, et y seront placés dans l'ordre habituel.

Art. 2. A 5 heures, toute circulation de voitures est interdite sur la place des Terreaux, sauf les exceptions suivantes, savoir: celles qui conduiront les personnes au banquet offert à son altesse royale, et les voitures dites omnibus et messageries royales.

Art. 3. Les voitures se rendant au palais Saint-Pierre ne pourront y arriver que par les rues Saint-Pierre, Clermont et de la Cag; elles devront, en se retirant, prendre la direction de la place des Carmes, de la rue Romarin et de la rue Puits-Gaillot. Ces voitures pourront stationner sur la place des Terreaux, mais elles devront garder la file, en se rangeant du côté nord de cette place, à l'endroit où stationnent ordinairement les cabriolets.

Art. 4. A l'égard des voitures se dirigeant vers la salle de spectacle, elles ne pourront y arriver que par la rue Lafont venant par le quai du Rhône et par la rue du Gare. Après avoir déposé les personnes qu'elles amèneront, elles devront se diriger sur le quai Saint-Clair par la rue Puits-Gaillot, pour y garder la file.

Journée du jeudi 21. — Bal.

Art. 5. Ce jour-là, ainsi que le précédent, à partir de 4 heures de l'après-midi, les fiacres et cabriolets quitteront la place des Terreaux et se rendront sur le quai d'Orléans pour y stationner dans l'ordre habituel.

Art. 6. Dès les 5 heures du soir, le passage à travers l'Hôtel-de-Ville sera interdit; les barrières du côté de la place de la Comédie seront fermées et ne s'ouvriront que pour MM. les commissaires du bal et aux personnes habitant l'Hôtel ou de service.

Art. 7. Avant sept heures et demie, heure fixée pour l'ouverture du bal, aucune personne en voiture n'aura entrée sur la place des Terreaux; il est néanmoins fait exception en faveur des voitures dites Omnibus des messageries publiques, ainsi que des voitures des principales autorités et de celles de MM. les commissaires du bal.

Art. 8. Les voitures qui contiendront les personnes invitées au bal ne pourront arriver sur la place, en face du perron de l'Hôtel-de-Ville, qu'en venant par les rues Lafont, Clermont, Saint-Pierre et de la Cag. Au fur et à mesure que ces voitures auront déposé devant l'Hôtel-de-Ville les personnes invitées, elles se retireront immédiatement par les rues Romarin, Puits-Gaillot et place des Carmes. Sous aucun prétexte, elles ne pourront s'arrêter sur la place des Terreaux et rues adjacentes; les chevaux, en venant et en se retirant, garderont le pas sur cette place.

Art. 9. Toute personne à pied, sur le vu de son billet d'invitation, sera admise dans le carré formé devant l'entrée princi-

pale de l'Hôtel-de-Ville; le billet d'invitation sera de nouveau présenté au bas du perron et remis ensuite au pied du grand escalier pour y être enregistré.

Art. 10. Les voitures qui viendront avant onze heures du soir reprendre les personnes qu'elles auront conduites au bal se placeront sur une seule file, partie dans la rue Puits-Gaillot, partie dans la rue Lafont, le long de l'Hôtel-de-Ville. Le prolongement de ces files s'opérera sur les quais Saint-Clair et de Reiz; elles ne pourront se retirer que par la place des Carmes, les rues Romarin, Saint-Pierre, Clermont et de la Cag.

Art. 11. Des agents préposés par l'administration seront placés sous le grand vestibule de l'Hôtel-de-Ville pour faciliter aux invités l'approche de leurs voitures.

On nous écrit ce qui suit de Sathonay :

Dans nos dernières élections municipales, M. le maire a commis diverses infractions électorales. Il a effacé de la liste M. Milleron, électeur censitaire, et l'a illégalement privé de ses droits.

Un sieur Degreux, qui ne paie pas le cens et qui ne figurait pas sur les listes, a été convoqué à l'assemblée électorale, et a pris part aux opérations malgré les vives protestations de plusieurs électeurs présents.

Les listes qui avaient servi antérieurement ont été conservées; M. le maire s'est contenté de les faire approuver par des répartiteurs.

On nous signale ces faits afin d'empêcher qu'à l'avenir ils se renouvellent. On nous apprend également qu'ils ont été l'objet de réclamations adressées à M. le préfet, qui n'a fait jusqu'à présent aucune réponse.

M. le maire de Sathonay jugera sans doute convenable de donner quelques explications sur les motifs qui ont déterminé ces résolutions; car nous ne concevons pas, si les faits qu'on nous signale sont pertinents, qu'il ait pu se croire le droit de faire voter un citoyen qui ne fait pas figure sur la liste électorale, et qu'il se soit permis une radiation complètement contraire à la loi.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DU PREMIER SEMESTRE 1839-1840.

La Faculté, après avoir procédé aux examens, ouvrira ses cours le 26 novembre.

Philosophie.

Les mardis et jeudis, à trois heures et quart, au Palais des Arts.—M. Bouillier, professeur, traitera l'histoire de la philosophie moderne.—Ce cours s'ouvrira le jeudi 28 novembre.

Histoire.

Les mardis et vendredis, à midi, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.—M. François, professeur, continuera à traiter de l'histoire de la France.—Ce cours s'ouvrira le mardi 26 novembre.

Littérature ancienne.

Les lundis et jeudis, à onze heures, au Palais des Arts.—M. Demons, professeur, continuera l'histoire de la littérature grecque comparée avec la littérature latine.—Ce cours s'ouvrira le jeudi 28 novembre.

Littérature française.

Les mercredis et samedis, à onze heures, au Palais des Arts.—M. Reynaud, professeur, commencera l'histoire spéciale du genre dramatique.—Ce cours s'ouvrira le 28 décembre.

Littérature étrangère.

Les mercredis et samedis, à une heure, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.—M. Quinet, professeur, continuera l'histoire des littératures dans leurs rapports avec les institutions religieuses et politiques.—Ce cours s'ouvrira le mercredi 27 novembre.

Le concert donné hier par M. Labarre avait attiré une réunion nombreuse. On sait depuis long-temps que M. Labarre est le premier harpiste de France; mais il faut l'avoir entendu pour se faire une idée de son talent vraiment prestigieux. On ne se joue pas plus merveilleusement des difficultés les plus scabreuses. Ajoutez à cela un chant pur, suave, plein de délicatesses infinies. Aussi cet artiste a-t-il excité un véritable enthousiasme.

Impossible de chanter avec plus d'âme, de charme et de distinction que Mme Labarre ne l'a fait pour les délicieuses romances si populaires de son mari. Compositions et chant se valaient l'un l'autre, et le succès du compositeur et de la cantatrice a été des plus complets.

M. Cherblanc a joué avec sa verve habituelle des variations sur le *Domino noir* qui ont fait le plus grand plaisir.

MM. R. et D., deux amateurs dont le talent est fort connu dans nos salons, se sont fait justement applaudir dans le grand duo de *Guillaume Tell*.

Somme toute, ce concert a été fort remarquable, et il est vraiment fâcheux que M. Provence n'ait pas voulu céder la salle du foyer à deux artistes d'un talent aussi généralement reconnu.

On parle de nouvelles entraves mises par M. Provence aux débuts d'une troupe italienne sous la direction de M. Crivelli. Cependant nous aurions grand besoin de chanteurs et d'un répertoire nouveau pour cet hiver, nos chanteurs et notre répertoire restant toujours dans un état de somnolence inconcevable.

Paris, 17 novembre 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

La façon dont quelques feuilles ont parlé des fonctions de lieutenant-général qu'usurpe M. le duc d'Orléans, et qu'il a exercées encore tout récemment en Afrique, a causé une assez vive sensation au château. L'acquisition de la *Quotidienne* a mis le comble au mécontentement d'un personnage qui a traité assez durement le jury parisien. Il a fait appeler quelques chefs militaires des Tuileries, et a tenu avec eux une assez longue conférence. On s'est demandé s'il était convenable que le rang des princes dans l'armée fût mis en question à la première occasion, et s'il ne valdrait pas mieux régler une fois pour toutes une difficulté que les partis s'obstinent à croire irrésolue. On a parlé des bases d'un projet de loi qu'on chargerait les ministres de soutenir devant la chambre, et comme quelqu'un élevait des doutes sur la bonne volonté du cabinet à présenter ce projet au parlement, le président de cette réunion intime aurait levé la séance en disant: «Voici l'hiver, nous n'aurons ni revue ni expédition d'aucune espèce; attendons encore quelques mois.»

— Nous ne saurions refuser à MM. Dufaure et Passy un témoignage du progrès qu'ils font dans l'esprit de gouvernement. Ces deux ministres, qui sont naguère sortis de la gauche et que l'approche de la session inquiète quelque

peu, faisaient ces jours-ci une récapitulation des voix du cabinet dans la chambre : *Celui-ci n'est pas pour nous, disaient-ils, il est de la gauche.* C'est bien connaître ses anciens amis.

— L'empereur Nicolas est en proie aux chagrins domestiques : l'impératrice, l'héritier du trône et la grande duchesse Olga sont malades de manière à donner de sérieuses inquiétudes pour l'avenir.

— Espartero est attendu à Madrid, disent les journaux espagnols. Général heureux à si peu de frais, sera-t-il homme politique ? Son arrivée auprès de la reine annonce qu'il n'a pas l'intention de terminer promptement la guerre et d'essayer d'en chercher la fin dans un coup d'éclat. Il s'arrange fort bien, à ce qu'il paraît, d'un état de choses qui prolonge pour lui une dictature de fait et une puissance que tous les partis sont obligés de reconnaître. On dit qu'il porte dans l'opinion qu'il a de lui-même, dans ses espérances et ses projets, une exagération plus qu'espagnole. Les conseils et les offres du gouvernement français le trouvent froid et hautain.

— On sait que des nouvelles contradictoires ont couru sur le comte d'Espagne depuis qu'il a été destitué par la junte de Berga. Ce matin encore on lit les lignes suivantes dans le *Temps* en réponse à ceux qui croient que ce chef carliste était en France :

« On paraît avoir la certitude qu'il reste caché dans un village de la frontière espagnole, n'osant reparaitre ni parmi les soldats qui l'ont proscrit, ni parmi ceux qu'il a combattus, ni redemander asile à un pays dont il a si honteusement violé l'hospitalité. »

Mais voici un journal de Toulouse qui annonce la mort du comte d'Espagne. On lit à ce sujet dans l'*Emancipation* du 14 :

« Le 1^{er} novembre, le comte d'Espagne, errant sur les montagnes, reconnu et trahi, fuyant aux approches de quelques compagnies de Bep del Oli, fut bientôt atteint, lié et garrotté, impitoyablement poignardé, et précipité des hauteurs escarpées du Coll del Nargo, entre les hautes d'Oriane et Orgacia. Son corps vient d'être retrouvé au fond du ravin. »

On lit dans le Toulonnais :

Nous apprenons à l'instant qu'une lettre reçue dans notre port annonce, dit-on, que le ministre de la marine a donné l'ordre à notre escadre du Levant de venir hiverner dans notre port, où elle serait mise en commission de rade. Cette nouvelle, que nous annonçons avec plaisir dans l'intérêt de notre ville, mérite cependant confirmation ; car alors quel serait le rôle que jouerait la France dans la question d'Orient ?

— On dit que M. Guillet, aide-de-camp de l'amiral Lalande, est nommé au commandement de la corvette la *Favorite*.

Le *Journal des Débats*, après avoir rapporté les détails donnés par l'*Armoricain* sur l'échouement de la *Belle-Poule* et quelques autres, ajoutait ce fragment d'une correspondance :

Nous avons été témoins, à faible distance, des travaux de la *Belle-Poule*, sous la direction de son jeune commandant, pour relever la frégate. Rien de mieux conçu. Tout s'est fait avec ordre et méthode ; et c'est un mérite dont il faut tenir compte aux officiers du bord et à leur chef, car, parmi les échouages, d'ailleurs très-fréquents, qui n'engagent ni la vie des hommes, ni le sort des bâtiments, celui de la *Belle-Poule* pourra être cité, s'il doit être connu, par la masse des difficultés qu'il a offertes, et pour les efforts infatigables qui en ont à la fin triomphé.

Toutes ces flagorneries ont échauffé la bile du *Journal du Havre*, et nous y lisons :

« Nous sommes, on le sait, très-circonspects à l'endroit des membres de la famille royale ; mais comment s'empêcher de lever les épaules, en entendant de telles exclamations, au sujet d'une manœuvre plus qu'ordinaire, et que d'ailleurs on pourrait justement critiquer ? Est-on bien fondé à s'indigner contre ceux qui soumettent la conduite publique des princes à l'examen, quand soi-même on s'exalte, on crie merveille au moindre geste, et pour une opération aussi simple que celle-là ? A l'exagération de la flatterie si l'on répond par l'exagération de la franchise, de quoi vous plaindre-vous ? L'éloge toujours appelle la critique, et dans cette occasion la vérité nous oblige de dire que cette manœuvre que vous donnez comme un prodige d'habileté, le premier matelot l'aurait exécutée sans tâtonner ainsi, et en moitié moins de temps. » (Commerce.)

Une assemblée du commerce du Havre, provoquée par la chambre de commerce, a résolu sur la question des sucres que les délégués qu'on doit nommer soutiendront le projet de loi du ministère, et feront tous leurs efforts pour faire prévaloir le principe absolu de l'égalité des droits. Sur la seconde question, celle de l'admission des cotons par la frontière de terre, aux mêmes droits que par mer et par navire français, admission demandée par les fabricants de l'Alsace et de quelques autres villes, l'assemblée a décidé que ses délégués repousseront l'introduction et demanderont le maintien de la prohibition absolue. La nomination des délégués a été remise à un autre jour.

Faits Divers.

Une révolution assez grave vient de s'accomplir à l'Opéra. Il s'est formé ces jours-ci, pour l'exploitation future de ce théâtre, une société en commandite dans laquelle M. Aguado figure pour 300,000 f. ; M. Duponchel s'est adjoint dans la direction M. Edouard Monnaix qui partage désormais le sceptre avec lui. Ces deux messieurs deviennent les gérants de l'entreprise, qu'ils administreront en frères siamois.

— On écrit de Montpellier, 12 novembre : Un ouragan, tel que de mémoire d'homme on n'en a vu d'aussi terrible, a eu lieu dans le golfe de Lyon durant la nuit de samedi à dimanche dernier, et s'est prolongé toute la journée d'hier, occasionnant de nombreux sinistres.

Au port de Cette, trois pontons du nombre de ceux qui sont en activité à l'entrée de la passe ont été jetés à la côte, et un quatrième a été complètement brisé sur la jetée dite 4 et 5. Parmi les trois premiers, l'un court encore des dangers, le vent le poussant vers l'extrémité de la jetée de Frontignan, du côté du hangar du chemin de fer, où l'on croit s'apercevoir qu'il talonne. Les chaînes des corps-morts ayant été brisées, ces moyens de garantie ont fait défaut pour empêcher les pontons d'être ainsi entraînés sur les rochers.

Vers huit heures du matin, le brick le *Constant*, de Port-Rieux (Côtes-du-Nord), capitaine Joseph Carré, sur lest, manœuvrant pour entrer dans le port de Cette, avait déjà doublé le brise-lame, quand une vague furieuse, qui lui a enlevé son gouvernail, l'a lancé sur les rochers du môle Saint-Louis, vers le point appelé la *Guérite-Carrée* où il s'est brisé. L'équipage a été sauvé par les prompts et efficaces secours qu'ont donnés les habitants accourus en grand nombre à ce funeste spectacle, et dont tous les efforts n'ont pu cependant empêcher ces malheureux de périr. C'est le novice du navire, propre neveu du capitaine, pauvre jeune homme âgé de 17 ans, qui a été écrasé contre les rochers.

Le bateau à vapeur de Marseille est entré à son tour vers neuf heures, à la suite d'efforts inouïs, et après avoir jeté à la mer une partie de sa cargaison, entre autres des cuirs, appartenant, dit-on, à une maison de Montpellier.

Enfin la mer, s'élevant à une hauteur inaccoutumée, est venue battre et saper le chemin de fer près de l'entrée de l'établissement, et telle était la force du vent et la violence de la vague, qu'après avoir miné la voie sur une longueur de 75 mètres, elle l'a déplacée en faisant décrire aux rails de nombreux zig-zags. Heureusement que ce dernier dommage sera bientôt réparé, et que la circulation du chemin n'en sera nullement interrompue, puisqu'il suffit, en attendant, que les voyageurs aillent chercher les voitures à quelques centaines de pas hors de l'établissement.

Nous craignons bien que ce déchainement extraordinaire des éléments n'ait produit ailleurs d'autres sinistres. Durant la tourmente, l'étang d'Ingril lui-même présentait l'image d'une mer agitée dont les vagues envahissaient la voie qui le traverse.

La semaine qui vient de s'écouler aura été féconde en désastres. Il y a cinq ou six jours déjà, que deux bâtiments, l'un chargé de morues et l'autre de garance, s'échouaient sur les sables, près Maguelone ; peu d'heures s'étaient écoulées, et un autre navire chargé d'huile venait se briser contre les jetées de Cette, offrant aux habitants de ce port le premier acte du drame terrible auquel ils devaient encore assister hier. Fasse le ciel que nous puissions fermer ici la liste de tant de calamités extraordinaires !

EXÉCUTION DE LA FEMME RIBOT.

Tours, 13 novembre 1839.

Au mois de septembre dernier, Anne Chesneau, veuve du sieur Ribot, a été condamnée à la peine de mort par la cour d'assises d'Indre-et-Loire, pour empoisonnement de son mari et complicité d'empoisonnement de la femme du sieur Diguët avec lequel elle entretenait des liaisons adultères. Diguët, comme auteur principal de ce dernier crime, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

La perversité de cette femme qui, dans l'espace de quatre ans, s'était rendue coupable de deux empoisonnements avec des circonstances qui décelaient une cruauté aussi persévérante que réfléchie, semblait défler les atteintes du remords. Cependant elle en a donné des preuves nombreuses pendant sa détention ; elle était sans cesse obsédée de terreur, et la nuit d'effroyables visions troublaient son repos. L'ombre de son mari lui apparaissait sortant du linceul dans lequel elle l'avait coulé, et alors elle poussait des cris d'effroi qui réveillaient ses compagnes de captivité. Avant et après sa condamnation, sa pâleur et son défaut d'appétit trahissaient l'agitation de ses nuits et les tourments de sa conscience bourrelée. Néanmoins, tous ses discours, toutes ses actions témoignaient de son extrême attachement à la vie ; elle disait, après l'aveu de ses crimes, au magistrat qui l'interrogeait la veille du jour fixé pour les débats : « Je vous demande en grâce d'obtenir de ces messieurs que je fasse mon temps ici. »

L'arrêt de mort prononcé, elle semblait ne l'avoir pas compris et en douter encore ; mais, en rentrant dans sa prison, les explications qu'elle sollicita lui firent perdre toute illusion. Malgré son pourvoi, elle craignait à chaque instant que sa dernière heure ne fût sonnée. Lorsque l'aumônier de la prison se présentait à la porte de la chambre des femmes, elle s'enfuyait en poussant des cris d'effroi. Pensant qu'on l'exécuterait un samedi, jour de marché à Tours, ses trances redoublaient tous les vendredis ; elle ne reprenait quelque vie et quelque courage que le dimanche.

Hier, l'abbé Manceau lui annonça qu'il viendrait la voir ce matin, et qu'il dirait une messe à son intention. Elle ne se douta pourtant de rien ; au contraire, elle disait : « Je ne sais ce que j'ai, mais jamais je ne me suis sentie plus en train de travailler qu'aujourd'hui. »

Ce matin, l'abbé Manceau est en effet arrivé avant six heures à la prison ; la femme Ribot était levée, et passa aussitôt dans la chapelle pour assister à la messe. A peine fut-elle terminée que l'abbé Manceau lui annonça qu'elle allait mourir. Les exécuteurs réunis de Blois, Châteauroux et Tours l'attendaient dans la geôle. Anne Chesneau poussa aussitôt de grands cris ; l'abbé Manceau, aidé de la sœur de la prison, s'efforça de la calmer. On procéda aux apprêts ; elle voulait qu'on lui attachât les mains par devant. Enfin elle monta en voiture après avoir dit adieu aux personnes qui l'entouraient et remis à la sœur un petit paquet de hardes qu'elle la chargea de faire tenir à ses filles. Ce paquet, cousu avec soin, était fait depuis quelque temps. Déjà la foule se rassemblait dans la rue Royale et en avant, du côté où elle supposait que se dirigerait le funèbre cortège. La voiture suivait le quai de la Loire et s'arrêta à l'extrémité du Mail, sur le bord du canal du Cher, où l'échafaud était dressé. Anne Chesneau, se soutenant à peine, apparut bientôt aux regards d'un nombre considérable de spectateurs, et lorsqu'on l'étendit sur la planche, elle poussa un cri perçant qui retentit au loin. Quelques secondes après, elle avait cessé de vivre.

Un cercueil avait été préparé pour recevoir immédiatement le cadavre mutilé d'Anne Chesneau. On l'a transporté au cimetière de l'Est, dont les abords étaient envahis par une foule si compacte, que le commissaire de police a eu peine à se frayer un passage.

M. l'abbé Manceau n'a cessé d'assister la veuve Ribot et de lui prodiguer les consolations de la religion.

C'est la troisième exécution à mort qui a eu lieu à Tours depuis 1830.

Le condamné Romain, que deux soldats gardent à vue la nuit dans son cachot, entendant, ce matin, les cris de la veuve Ribot, a compris qu'on la menait au supplice. « Ce sera bientôt mon tour, a-t-il dit avec insouciance ; mais je ne ferai pas tant de bruit que ça. » Puis au bout de quelque temps, supposant que l'exécution devait être terminée : « Allons, la pauvre mère Ribot ne souffre plus. »

Malgré la tranquillité qu'il affecte, Romain semble très-désireux de connaître le résultat de son pourvoi. On ne l'en a pas encore instruit. (On sait que ce pourvoi a été rejeté. Voir la *Gazette des Tribunaux* du 9 novembre.) Parfois il s'empare contre Diguët, son compagnon de captivité, complice de la veuve Ribot. C'est à Diguët que sont dus en grande partie les aveux de Romain. Romain le blâme de l'avoir entraîné à s'avouer coupable et à dénoncer les Mirebeau.

Extérieur.

ANGLETERRE. — NEWPORT, 12 novembre. — L'interrogatoire de Henri Frost, fils du chef des chartistes, âgé de 14 à 16 ans, occupera beaucoup de temps ; il a été ajourné à demain. Cet enfant était le trésorier de la société des jeunes chartistes du pays de Galles. Le secrétaire de cette société, jeune homme du même âge, doit déposer contre Henri Frost. On espère parvenir ainsi à la découverte de l'organisation et des plans de ces jeunes agitateurs. Des juristes éminents ont été appelés à se charger de la défense de Henri Frost. Il a été expédié à Merthyr, Ponty, Pool, et dans les montagnes, des détachements de troupes pour appuyer les autorités.

— Une des circonstances les plus fâcheuses de la révolte qui a éclaté dernièrement dans le comté de Monmouth, c'est que les femmes y ont joué un grand rôle. Un des magistrats, après avoir interrogé plusieurs des accusés, a déclaré que la révolte n'aurait pas eu lieu si les chartistes n'avaient pas été stimulés par leurs femmes.

Le gouvernement a résolu de nommer une commission spéciale pour le jugement des prisonniers qui ont pris part aux désordres de Newport. Cette mesure servira puissamment à diminuer l'agitation qui règne dans le voisinage, bien que le danger soit passé, et elle fera cesser les mouvements de l'accumulation dans les prisons de Monmouth d'un grand nombre de prévenus arrêtés pour délits politiques. Le principal mobile de cette détermination est, par une prompte administration de la justice, de convaincre les mécontents que la loi peut protéger la paix publique et punir les perturbateurs du repos public.

Plusieurs négociants intéressés dans le commerce de la Chine ayant sollicité du gouvernement une indemnité, à raison du dommage qu'ils ont éprouvé par suite de la saisie de l'opium par les autorités chinoises, les lords-commissaires du trésor leur ont répondu que le parlement n'ayant mis à leur disposition aucune somme destinée à la réparation des pertes de ce genre, il fallait que l'affaire fût préalablement soumise à son approbation ; ils ont déclaré en outre aux pétitionnaires que le gouvernement de S. M., après avoir examiné cette affaire d'une manière approfondie, avait résolu de ne point la soumettre au parlement. (Standard.)

— M. Sandon, agent de la banque des Etats-Unis, vient d'adresser la lettre suivante à l'éditeur du *Times* :

« Monsieur, » Vous annoncez dans votre numéro de ce jour que j'ai refusé de payer des traites de la banque des Etats-Unis, s'élevant à des sommes considérables... Je démens de la manière la plus formelle une pareille assertion ; je n'ai jamais refusé de payer aucune traite fournie sur moi par la banque des Etats-Unis. Je n'ai pas non plus proposé aux porteurs de renouveler leurs effets ; au contraire, toute lettre de change revêtue de ma signature a été payée sur-le-champ. »

— Des groupes de 20 chartistes se sont proménés dans divers quartiers de Londres, distribuant à profusion de petites circulaires appelant le peuple à l'insurrection.

— On écrit de Newport, 13 novembre : « On a reçu ce matin l'avis de l'arrestation de John Llewellyn, l'un des plus notables chefs de l'insurrection chartiste, pour lequel une récompense de 100 livres sterling avait été promise. »

« On croit que les détails du procès des chartistes seront très-intéressants et que tout le complot chartiste y sera exposé. »

— Le grand bal au profit des réfugiés polonais a eu lieu à Londres. On comptait 2 à 3,000 personnes dans cette fête.

— Le gouvernement américain a ordonné qu'une force navale se rendit sur les côtes d'Afrique afin de veiller à l'exécution de l'abolition de la traite.

ESPAGNE. — Des correspondances de la Sen d'Urgel du 1^{er} novembre, dit le *Correo* du 9, ne laissent aucun doute sur la fuite du comte d'Espagne. Il se propose d'aller visiter à Bourges le roi son seigneur et maître. Segara est resté *ad interim* commandant des forces catalanes.

MADRID, le 9 novembre 1839. — La crise ministérielle n'a pas cessé ; tout chôme. Personne ne dit rien du dénouement : il n'y a pas même de listes de ministres qui courent les rues et les salons ; la Puerta del Sol n'a pas de nouvelles. Nous ne pouvons cependant vivre ainsi plus long-temps. La reine ne cache pas l'intention qu'elle a de soutenir le cabinet actuel, elle manifeste son adhésion à ce fâcheux système qui va nous jeter je ne sais où. Le parti du progrès est repoussé par elle ; il n'y a donc pas possibilité pour la majorité du congrès d'arriver au pouvoir, à moins qu'une révolution n'opère ce miracle, mais ce miracle-là pourrait bien arriver.

Une pétition, dans laquelle on demandait que les cortès ne fussent point dissoutes, était colportée dans Madrid, et se couvrait de signatures. Cela ne changera pas la volonté de Christine. Les députés de la majorité et leurs amis s'y attendent ; il ne faut pas douter de la dissolution d'après l'approbation donnée par la couronne aux actes de ses perfides conseillers. On dit à la cour que la dissolution est une mesure absolument nécessaire pour abattre l'opposition qui s'est manifestée dans le congrès, et pour faire triompher le seul système qui convienne à l'Espagne. C'est le langage de tous les hommes d'état, ce qui ne les empêche pas de conduire le pays à sa perte.

La plus grande tranquillité règne toujours, et l'on ne dirait pas maintenant qu'il y ait dans la capitale aucun symptôme d'émeute ou de révolution. Jamais le calme n'avait autant d'apparence. Cependant de sourdes rumeurs, la méfiance, qui vient de temps à autre couper la monotonie de la vie publique, nous font pressager quelques troubles. Toutefois le gouvernement a prévenu ses salvaguardias comme si un mouvement était imminent.

La déclaration du congrès au sujet du prélèvement des contributions produit toujours son effet. Bien des gens continuent à refuser au nom de la constitution.

Le ministère a consulté Espartero, mais on assure que cette fois le général a été d'un avis contraire au système. Il paraît, du reste, qu'il s'est borné à demander 25 millions de réaux, et qu'il a dit qu'il ne voulait pas se mêler de politique, qu'il s'en lavait les mains. Cela serait-il vrai ?

Toreno est arrivé avant-hier avec toute sa famille ; il n'a pas mal de luxe. Vos révélations lui ont fait beaucoup de mal dans l'opinion publique ; il n'est bruit que de la commission qu'il vient remplir ici de la part du gouvernement français, et pour notre malheur. On assure que l'un des points qu'il est chargé de faire prévaloir, c'est l'introduction des articles du commerce français, à certaines conditions, qui, dit-on, détruiraient les fabriques catalanes. Des réclamations arrivent déjà.

Il est toujours question d'emprunt. Plusieurs capitalistes de Paris et de Londres ont fait des propositions au gouvernement ; aussi le papier sur Madrid est-il en grande faveur à l'étranger.

ALAVA, le 10 novembre. — Les émigrés rentrant dans leurs foyers sont parfaitement reçus, on les admet à toutes les dignités du pays. L'un d'eux, à peine arrivé, a été nommé membre du conseil municipal, du comité de bienfaisance, de la direc-

tion de l'hôpital. Il a plus d'honneurs qu'il n'en voudrait; car on ne lui a pas permis de s'occuper à réparer sa maison qui est, vous le pensez, dans un état pitoyable.

Nous jouissons d'une tranquillité telle que l'on ne dirait pas qu'il y ait jamais eu de guerre dans le pays, si des ruines ne l'attestent que trop souvent. Mais tout le monde travaille aux maisons et aux champs. Bientôt il n'y paraîtra plus rien.

Il y a eu de l'anxiété pendant la discussion des fueros; mais aujourd'hui qu'ils sont reconnus, le calme est dans tous les cœurs. Une guerre serait tout-à-fait impossible. L'administration publique a beaucoup souffert; il n'y a plus ni comptes, ni état de finances, ni argent. Les ayuntamientos possèdent moins que rien, puisqu'ils sont criblés de dettes.

Nous attendons la réunion des juntas générales; j'espère qu'avec la paix, les plaies que la guerre a faites à ce malheureux pays seront cicatrisées.

Bientôt aura lieu la jura sous l'arbre de Guernica. Les fêtes seront solennelles. Nos provinces sont fort attachées à leurs fueros, qu'elles regardent comme des privilèges: aussi l'on fait déjà de grands préparatifs pour célébrer le serment de la reine et le rétablissement de nos antiques lois. (Sentinelle des Pyrénées.)

Plusieurs personnes dignes de foi nous ont appris que quelques individus exaltés, et d'un rang très-distingué, ont été vus au milieu des soldats du régiment de la reine régente; ils cherchaient à exécuter des plans que nous ne voulons pas qualifier.

SUISSE. — On lit dans le *Républicain suisse* la note suivante qui confirme notre opinion sur la nature des troubles de Zurich: ZURICH, le 14 novembre. — Le comité de la foi a résolu de se proroger jusqu'à la résolution de la pétition théologique dans le grand conseil, mais de se transformer en attendant en réunions spirituelles dans les communes et de continuer à exister dans

cette forme rajeunie pour la propagation de la foi religieuse. On voit bien que la société de Jésus est immortelle.

ALLEMAGNE. — Le roi de Saxe a fait le 10 novembre l'ouverture de la session des états.

— Le *Mercur de Souabe* dit qu'on attribue à Vienne le voyage du duc de Bordeaux à des combinaisons de famille et à la volonté toute particulière de la duchesse de Berry.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Mercrèdi 20 novembre. — 25^e représentation du NAUFRAGE DE LA MÉUSE, drame historique. — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERE, 19.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE.

(6945) J. VON SPECHHAN, propriétaire d'un remède pour effacer et faire disparaître totalement et sans retour les taches de naissance ou envies, vulgairement appelées framboises, fraises, etc., les taches noires couvertes de poils, les petites excroissances blanches sur les paupières, les loupes et toutes excroissances en forme de verrues ou autres que l'homme porte depuis sa naissance, débite un opuscule où l'on trouve l'ordonnance de ce remède détaillée. Ce livre renferme cent quarante-deux ordonnances, remèdes ou procédés utiles pour différents cas, tels que pour la guérison radicale des cors aux pieds, engelures, etc., pour teindre les cheveux en différentes nuances, en prévenir la chute et en favoriser la croissance. On y trouve aussi des recettes pour la propreté des édifices et pour se préserver de l'humidité des murs dans les bâtiments. Ledit opuscule indique également des remèdes contre plusieurs maladies, telles que le rhumatisme, l'inflammation des paupières, etc., ainsi que pour la conservation et la blancheur des dents.

L'auteur possède plus de trois cents certificats, entre autres ceux de plusieurs médecins célèbres, attestant l'efficacité des moyens indiqués dans son ouvrage.

Prix de l'ouvrage: 8 francs.

Chez M. Guigard, libraire, place des Terreaux, 16. (Affranchir les lettres.)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e HENNEQUIN, NOTAIRE, RUE LAFONT, 2, SUCCESSION DE M^e CASATI.

ADJUDICATION VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,

En l'étude et par le ministère de M^e Hennequin, notaire à Lyon, le mardi dix décembre mil huit cent trente-neuf, à onze heures du matin,

D'UNE MAISON APPARTENANT A M. BONHOMME, Située à Lyon, rue Imbert-Colomès, 1.

Cette maison est composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, cinq étages et greniers, les étages ayant huit croisées de face sur la rue; puits à eau claire, petite cour et dépendances.

L'acquisition de cette maison offrira un placement à six pour cent.

On donnera des facilités pour le paiement du prix.

S'adresser, pour les renseignements et traiter de la vente, avant l'adjudication, audit M^e Hennequin, notaire, s'il est fait des offres suffisantes. (1606)

ANNONCES DIVERSES.

(6928) A VENDRE. — Cabinet d'abonnement à la lecture, ayant une bonne clientèle, situé dans un des beaux quartiers de Lyon, tenant les nouveautés et un assortiment des meilleurs ouvrages. — Un bail de huit ans à un prix très-moderé.

S'adresser au bureau du journal.

Un chef d'atelier de Lyon, connaissant parfaitement la fabrication des tapis du genre de ceux des fabriques d'Aubusson et d'Abbeville, désirerait trouver un capitaliste ou un manufacturier qui voudrait créer un établissement de ces sortes de produits. Il se chargerait de toute l'organisation et confectionnerait se rattachant à cette industrie.

S'adresser rue Tramassac, 31, au 1^{er}, seconde porte.

VENTE DE COKE

DE L'USINE A GAZ DE PERRACHE.

DIMINUTION DE PRIX.

80 c. l'hectolitre pris à l'usine et 90 c. rendu devant la porte.
ou 2 f. 35 c. les cent kilos pris à l'usine, et 2 f. 60 c. rendu devant la porte.

S'adresser à l'usine ou au bureau de la compagnie, rue des Célestins, n° 5.

On y vend aussi du goudron minéral à 12 f. les cent kilos pris à l'usine, et à 10 f. par partie majeure, les futailles, la charge de l'acheteur. (241)

PÂTE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME, DE GEORGÉ, PHARMACIEN.

Cette pâte, d'un goût très-agréable, est reconnue par tous les médecins pour la guérison des rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluche, enrouement, etc.; la vogue immense dont elle jouit depuis plusieurs années est la preuve de son efficacité. — Elle se vend par boîtes de 60 c. et de 1 f. 20 c., chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon. (2120)

BREVETS D'INV. ^{on} & DE PERFECT. ^{nt} — TRÉSOR DE LA POITRINE

PÂTE PECTORALE & SIROP PECTORAL

au MOU de VEAU

DE DÉGÉNÉTAIS PHARMACIEN rue St-Honoré 327

Pour la guérison des rhumes et de toutes les maladies de poitrine. — Dépôts, à Lyon, à la pharmacie des Célestins, chez VERNET, place des Terreaux, et dans toutes les villes de France. (2113)

BATEAUX A VAPEUR SUR LA SAONE.



HIRONDELLES.

Les entrepreneurs du service des HIRONDELLES ont l'honneur de prévenir MM. les voyageurs que la grande célérité de leurs bateaux leur permet de fixer les heures de DÉPART de LYON pour CHALON tous les jours, à 6 heures 1/2 du matin. (300)

NOUVEAU SYSTÈME DE CHAUFFAGE.

Calorifère. — Cheminée. — Manomètre se réglant par lui-même.

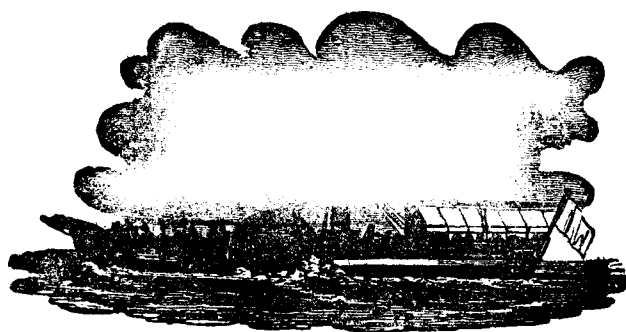
AVANTAGES.

- 1^o Economie très-considérable du combustible.
- 2^o Régularité et douceur de la température au degré désiré.
- 3^o Absence de fumée, de poussière ou de mauvaise odeur.
- 4^o Impossibilité d'incendie, etc.

On peut voir fonctionner un de ces calorifères.

Dépôt chez MM. Larat, Mille et C^e, quai Saint-Clair, n° 15. (8361)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.

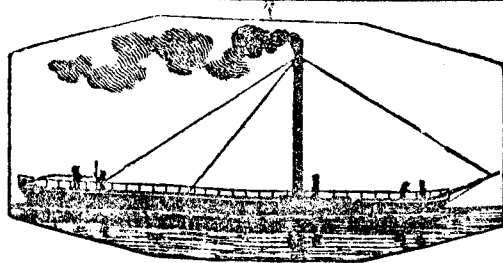


A dater du dimanche 6 octobre,

LES DÉPARTS POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

Ont lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.



LE

BATEAU A VAPEUR EN FER LE PAPIN

DU RHONE

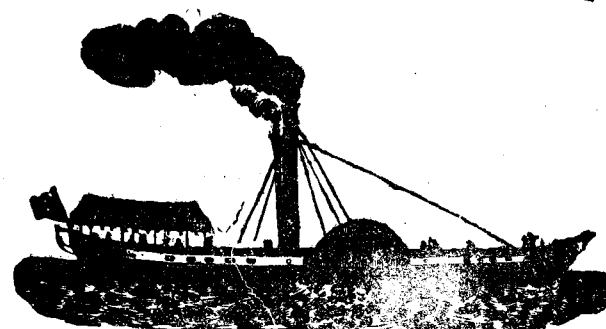
PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS,

Jeudi 21 novembre, à six heures du matin.

POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ce bateau, dont les machines sont à basse pression, se recommande par la supériorité de sa marche et l'élégance et la commodité de ses emménagements. (284)



LE PAPIN N° 2

DE LA SAONE,

BATEAU A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION, D'UN MARCHE SUPÉRIEUR,

Partant de LYON pour CHALON-SUR-SAONE tous les jours impairs,

A cinq heures et demie du matin,

a réduit ses prix

à 3 fr. pour les premières places, et à 1 fr. 50 c. pour les secondes. (281)



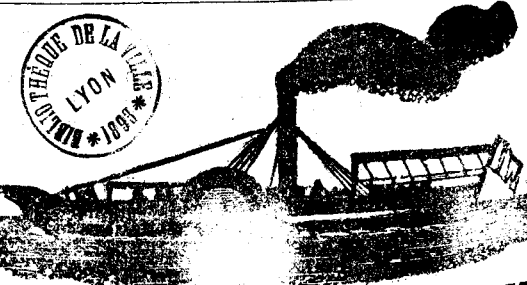
le SIROP de DIGITALE de LABELONIE

Guérit en peu de Jours

LES PALPITATIONS DE CŒUR,

Oppressions, Asthmes, Catarrhes, Rhumes, Toux opiniâtres et Hydropisies diverses

Pharmaciens dépositaires: MM. Vernet, place des Terreaux, et à la pharmacie de la place des Célestins, à Lyon; Ayot, successeur de M. Voituret, à Villefranche; Michel, à Tarare; Béraud, à Bourg; Lacroix, à Mâcon; Langeron, à Chalon-sur-Saône; Chervette, à Roanne; Garnier-Martin et Chermozon, à Saint-Etienne; Rouvière, à Vienne; Bouteille, Grande-Rue, à Grenoble; Reboulet, à Valence; Vidal, à Romans, tous pharmaciens. (971-4031)



BATEAUX A VAPEUR DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue, PARTIRONT TOUTS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN, L'AIGLE les jours IMPAIRS, Le CYGNE les jours PAIRS. (293)

(6758)

LAIT D'ARABIE

Pour teindre les cheveux et la barbe en douze nuances. — Le seul dépôt à Lyon est chez M. Bonnardet, marchand quincaillier, rue Saint-Dominique, n° 9, où l'on trouve également l'EAU PHÉNOMÉNALE pour teindre les cheveux seulement à la minute et en toutes nuances.